

Bron

Boulangerie « amputée » : le juge des expropriations donne raison au Sytral

Olivier Philippe

L'autorité des transports avait saisi la justice dans le cadre de son conflit avec un boulanger de Bron, qui refuse de céder une partie de son terrain que lorgne le Sytral pour les travaux du BHNS et d'une voie lyonnaise.

Bien moins que ce qu'ils espéraient. Moins, même, que ce que le Sytral avait proposé dans un premier temps aux gérants de la boulangerie Maison Panéo de Bron, dans une tentative de règlement à l'amiable.

Selon les informations du Progrès, le juge des expropriations du tribunal judiciaire de Lyon, saisi par le Sytral, a fixé le montant des indemnités pour racheter une partie de la boulangerie à 38 294,40 euros. Dans le détail : 33 904 euros au titre de l'indemnité principale de dépossession, et 4 390,40 euros au titre de l'indemnité de réemploi, selon le parquet de Lyon.

Cette décision constitue un nouvel épisode essentiel dans le conflit qui oppose le commerce brondillant à l'autorité des transports de la Métropole de Lyon. Pour rappel, cette boulangerie, située 272 route de Genas, est impactée par le projet de voie lyonnaise 11 et de Bus à haut niveau de service (BHNS) porté par Sytral Mobilités.

Pour mener à bien les travaux nécessaires, l'organisme veut récupérer la moitié du parking et un tiers du local commercial : la boulangerie serait ainsi rasée de moitié, perdant 40 % de l'espace qu'elle occupe aujourd'hui. Mais dont elle n'est pas intégralement propriétaire, comme l'avait souligné Le Progrès en octobre 2025.

Des extensions sans autorisation

Ali Harbaoui, cogérant avec son frère Abdelkader, avait acquis en 2015 une surface de 96 m² et disposait de la jouissance exclusive du reste, notamment le parking, qui appartient à la copropriété Le Beau soleil, également adressée au 272 route de Genas. En 2016, la Ville de Bron avait délivré un permis de construire autorisant une extension de 100 m² permettant au boulanger de bénéficier de 196 m² de surface de plancher.

La boulangerie avait ouvert quelques années plus tard, avec une annexe de 6 m² faisant office de chambre froide, qui n'apparaît pas dans le permis de construire. Puis, en 2022, une nouvelle annexe de 15 m², une réserve, a vu le jour. Or, le boulanger n'est encore aujourd'hui propriétaire que de 96 m², et il aurait dû demander l'autorisation de la copropriété pour ces agrandissements.

38 000 euros pour 90 m²

Pour mener ses travaux, le Sytral a proposé d'une part à la copropriété Le Beau soleil plus de 55 000 € pour acquérir 351 m² qui longent la route de Genas. 119 m² de parties communes (au niveau du portail de la copropriété), 210 m² de parking (celui de la boulangerie) et 22 m² de bâti (15 % du local commercial mais près de 50 % de la surface de vente, le reste étant des espaces de production). La copropriété a accepté l'offre, un compromis de vente est signé.

Ali Harbaoui a reçu pour sa part une proposition équivalente pour 90 m² de surface qu'il possède. Il n'a pas donné suite à l'offre du Sytral. L'autorité a donc saisi le juge des expropriations, qui a déterminé l'ensemble



des indemnités dues au boulanger à un peu plus de 38 000 euros. Bien moins que l'offre initiale du Sytral.

M. Harbaoui demandait la prise en compte de son chiffre d'affaires, vingt fois plus élevé que la proposition du Sytral, explique-t-il. Contacté par Le Progrès, il n'a pas souhaité commenter la décision de justice.

Le Sytral « reste ouvert aux discussions »

De son côté, le Sytral a choisi la retenue, après avoir pris connaissance de ce jugement « en faveur de la collectivité », assurant avoir « toujours privilégié le dialogue continu et la solution amiable ».

« Un accompagnement personnalisé a été proposé aux gérants afin de maintenir l'activité de la boulangerie », souligne la communication de l'organisme des transports, qui « reste à ce jour toujours ouvert aux discussions » avec M. Harbaoui.

Illustration(s) :

Sur la route de Genas, à Bron, la boulangerie Maison Paneo est impactée par le projet de voie lyonnaise et de BHNS de Sytral Mobilités. Photo d'archives Solen Wackenheim

.

© 2026 Le Progrès. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news·20260124·PR·f4f8a05e6b6a48bb922f9365ec9887d9